

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 27

Commune de CHATENOIS

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 janvier 2026

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER Adjoints au Maire

MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSEN, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMANN, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Claire-Catherine BRUN, Amandine MARTIN, Axèle EBELIN, MM. Jean LACHMANN, Eric BRUNSTEIN, Mmes Anne-Catherine DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Lysiane STENGER donne pouvoir à Stéphane SIGRIST

9. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif

RAPPORTEUR : M. Christophe BOHN

9.1. Débat d'Orientation Budgétaire

DELIBERATION D22012026/05

Dépenses	France 2024	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	
Dépenses réelles de fonct/Population (Ratio 1)	987	608	788	736	755	En €/hab
Dépenses d'équipement brut/population (R4)	421	642	512	468	503	En €/hab
Frais de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (R7)	53,4	52,9	50,1	51,1	51,9	En %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (R 9)	34,8	72,6	54,6	45,5	51,6	En %
Recettes	France 2024	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	

Impôts directs/population (R2)	562	581	631	651	658	<i>En €/hab</i>
Recettes réelles de fonct/population (R3)	1212	884	938	1027	974	<i>En €/hab</i>
DGF/POPULATION (R6)	162	124	122	92	91	<i>En €/hab</i>
Dette	France 2024	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	
Encours dette/POP (R5)	724	1158	1072	989	911	<i>En €/hab</i>
Encours de la dette/recettes réelles de fonct (R10)	0,60	1,31	1,14	0,96	0,94	<i>En nbre d'années de recettes courantes</i>
Charges de fonct/remb dette/recettes réelles de fonct (R8)	87,8	77,4	93,3	79,7	85,6	<i>En %</i>

M. BOHN souligne l'équivalence des dotations ; sur le ratio 6, seule la DGF est prise en compte alors qu'elle a été compensée par la part CPS de la Communauté de Communes, comme en 2024. Cette équivalence se retrouve sur le ratio suivant, le n°3, qui présente bien la hausse des recettes courantes. La Commune de Châtenois perçoit 43% de recettes en moins qu'une commune de la même strate car considérée comme « riche ».

M. LACHMANN informe le conseil que le vice-président aux Finances de la CCST a rapporté la suppression probable de la DGF, ce qui est inquiétant. M. BOHN espère une compensation et le Maire répond que la DGF est stable depuis 4-5 ans, le gouvernement a tenu ses engagements. Il faudra attendre de voir les prochaines décisions gouvernementales pour savoir à quoi s'en tenir.

M. BOHN explique qu'il y a une légère baisse des recettes liée à la baisse des produits forestiers et des concessions de cimetière. En 2024, la Commune a perçu le filet inflation électrique d'environ 52 000 €, une recette exceptionnelle non reconduite en 2025. Au chapitre 77, il y a eu la vente de la halle de la gare en 2024 et la vente du parking du Fossé en 2025.

Au niveau imposition directe il y a une légère augmentation de 25000€.

Malgré certaines baisses des recettes de fonctionnement, il y a un excédent de fonctionnement supplémentaire de 54 000€ par rapport à l'année dernière.

Concernant l'impôt direct, celui reste stable, par rapport à la population.

Concernant les dépenses d'équipement brut par rapport aux recettes, on constate bien que la commune investit pour la population. Le maire explique que la commune dépense 20% de moins sur le fonctionnement par rapport à la moyenne, et investit 20% de plus que la moyenne, les ratios sont donc cohérents et doublement vertueux malgré les baisses de dotation. La chasse aux subventions et une gestion rigoureuse permettent ces investissements au service de la population. Il rappelle que pour 6M° de projet, la commune a reçu 3M° de subvention et de FCTVA. Certes, 4M° ont été empruntés, mais 3M° sont directement retournés dans les finances communales sous forme de subvention. Il est donc nécessaire de voir les choses de façon globale.

M. BOHN explique que les dépenses de fonctionnement sont plus basses que dans d'autres communes grâce à une grande rigueur.

Les dépenses ont évolué de 0,32% ce qui est très peu. La maire rajoute que sur les deux dernières années, la progression est de seulement 1,2%, soit inférieure à l'inflation, malgré les évolutions salariales et coûts associés : par exemple 50 000€ de cotisation CNRACL supplémentaires ont été imputés cette année, par décision gouvernementale, soit plus que le coût d'un poste à temps plein.

Pour le chapitre 11 qui représente les charges générales de la collectivité, il y a une stabilité des dépenses électriques avec tout de même – 5000 € par rapport à 2024 et surtout -75 000 € pour le gaz.

Le bémol est sur le c/611 « Prestations de service » qui a augmenté en 2025. En effet, l'ATIP a augmenté ses prestations, il y a eu le contrat pour le véhicule CITIZ, l'entretien du terrain de foot, la prestation de ALTER ENERGIES (6 000 € mais une prestation unique en 2025) et tous les autres contrats d'entretien et de maintenance divers dont les indices des contrats sont révisés annuellement.

La voiture d'autopartage coûte quand même 7000€ à la commune cette année, il faudra réfléchir à la pertinence de garder ce service. Le dernier trimestre cependant, la voiture a roulé 2500 km. M. DELSART rappelle qu'un bilan est prévu à un an d'utilisation avec l'analyse de la part communale, et de la nature des utilisations. Le Maire dit qu'il y a 9 utilisateurs différents pour l'instant ce qui est trop peu, trop fragile.

Axèle EBELIN informe le conseil que la commune de Kintzheim est intéressée et elle souhaiterait avoir des statistiques pour pouvoir analyser la pertinence. La commune se mettra en relation avec Kintzheim. Mme DORIDANT demande si la commune utilise le véhicule : oui, ponctuellement, ce n'est pas significatif. Elle demande aussi si ça fonctionne à Sélestat : M. SIGRIST lui explique que sur 4 voitures, une a été arrêtée récemment.

M. BOHN explique que les charges générales représentent 1/3 du budget de fonctionnement, les salaires environ la moitié, c'est un gros poste de dépenses. Les atténuations de produits tels que le FPIC ou le FNGIR représentent quand même une charge importante annuellement, plus de 200 000 €. Le total cumulé sur un mandat aurait permis de financer de nombreux projets.

Le Maire explique le mécanisme des amortissements qui sont une dépense de fonctionnement, inscrits en recettes d'investissement. Une commune qui n'investit pas, n'aura pas d'amortissement qui sera reporté en investissement.

M. BOHN aborde ensuite les éléments de la section d'investissement :

Concernant les recettes, on trouve le versement du FCTVA, ainsi que la taxe d'aménagement. Les subventions sont de seulement 193 000€ mais un gros montant est attendu en 2026 puisqu'il y a un décalage entre la fin des opérations et le versement des fonds. Heureusement la commune a un fonds de roulement suffisant pour pouvoir fonctionner pendant ce laps de temps.

Il y a un excédent d'investissement reporté de l'ordre de 230 000€.

Il évoque les dépenses 2025 à travers les 4 grands postes budgétaires de l'année : Maison du Tourisme, le Neuerweg, rue des Goumiers, la plateforme de lavage de l'atelier.

Concernant l'endettement, M. BOHN rappelle que la commune contracté deux prêts pendant le mandat, et explique que la commune a encore de belles capacités d'endettement pour le prochain mandat compte tenu des montants à rembourser actuels, comparativement à 2020 voire même 2014. Le maire rappelle qu'en 2014, la charge financière est de 793 000€, à mettre en regard avec la charge actuelle de 361 000€. La commune a donc remboursé de fortes sommes, tout en continuant de réaliser de beaux projets communaux dont tout le conseil peut être fier. Il rappelle en outre le devoir des élus à gérer en bon père de famille les investissements faits.

M. BOHN évoque ensuite la baisse de l'encours de la dette plus précisément et explique le ratio de capacité de désendettement à 1,73 années, ce qui est très positif. La norme constatée est de 12 ans, rajoute le Maire. M. LACHMANN répond que c'est un ratio important, et que c'est une prouesse d'avoir pu le baisser de manière importante après le dérapage de 2021. Il rappelle qu'on travaille aussi pour le prochain mandat, donc ce ratio permet d'être serein pour la suite. M. BOHN rappelle que cette hausse était due à emprunt contracté à 0,75% sur 20 ans, ce qui était une opportunité à ne pas rater.

Il passe en revue le programme budgétaire 2026 :

CHARGE DE LA DETTE :

- Remboursement du capital des emprunts : 297 025€

FONCIER : 20 000€

- Acquisitions foncières diverses : 20 000€

VOIRIE : 1 297 700€

- Rue des Goumiers : 762 000€
- Elargissement Neuerweg : 24 500€
- RD559 : étude MOE : 50 000€
- Réaménagement rue de la Quell : 130 000€
- Reprise des trottoirs route de Kintzheim : 50 000€
- Extension réseau de la Gendarmerie + DOMIAL : 81 200€
- Travaux protection hydraulique : 200 000€

ECLAIRAGE PUBLIC : 210 000€

- Fin du relamping LED : 210 000€

BATIMENTS : 1 241 500€

- Fibre communale : 20 000€
- Travaux PM : 49 000€
- Etudes travaux chapelle : 10 000€
- Maison du Tourisme : 485 000€
- Agrandissement et rénovation ELT (études et premiers frais) : 657 500€
- Travaux de reprise de la toiture EMH : 20 000€

CADRE DE VIE : 75 500€

- Illuminations de Noël : 3 000€
- Mobilier urbain : 5 000€
- Vidéosurveillance caméra ELT : 12 500€
- Trame Verte et Bleue : 25 000€
- Maintien à niveau ELT : 20 000€
- Maintien à niveau complexe sportif : 10 000€

EDUCATION : 25 360€

EMB :

- Equipements divers : 5 500€
- Mobiliers et jeux : 1 200€

EMH :

- Equipement divers : 5 500€
- Mobilier : 700€
- Matériel audio : 300€
- Lits sieste : 300€
- Cycles : 1 560€

EEK :

- TBI et postes informatiques : 9 500€
- Mobilier : 800€

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE :

- Fouilles MTP (paiement à la remise du rapport du site des fouilles de la MTP) : 20 500€

SERVICES GENERAUX :

- Mobilier PM : 1 500€
- Mobilier mairie : 5 000€
- Chaudière atelier : 3 400€
- Chaudière école de musique : 4 800€
- Armoire forte armement PM : 3 250€
- Renouvellement matériel informatique mairie : 10 000€
- Maintien à niveau Espaces Verts : 15 000€
- Maintien à niveau Atelier : 15 000€
- Véhicule service technique : 36 000€

Le total des projets 2026 s'élève à 3 273 051,00€ (hors RAR).

Le montant total des restes à réaliser pour 2026 s'élève à 342 500 € répartis ainsi :

- Mobilier urbain : Bac de rétention + bacs à fleur : 1 600 €
- Locaux PM : 48 000 €
- Maison du Tourisme et du Patrimoine : 200 000 €
- Travaux ELT/1er paiement architectes : 40 000 €
- Site des Remparts (jardin archéologique) : 2 600 €
- Elargissement voirie Neuerweg : 20 000 €
- Rue des Goumiers : 30 000 €
- Liaison fibre communale : 300 €

Le Conseil Municipal prend ACTE.

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 27 janvier 2026

Luc ADONETH
Le Maire,

Nadine GUTHAPFEL
La secrétaire de séance,

